



Imaginons ensemble les mobilités de demain !

4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

Syndicat Mixte Sambre Mobilités

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

<p>Séance du : 18 février 2026 Date de la convocation : 4 février 2026 Affichage ordre du jour : 4 février 2026 Délibération : n°13/2026 Objet : Fixation des tarifs du service de location longue durée de Vélos à Assistance Électrique liés à la flotte complémentaire.</p>	<p>Nombre de délégués en exercice : 28 Nombre de délégués présents : 15 Nombre de votants : 15</p>
---	---

Le comité syndical s'est réuni le 18 février 2026 à 14h00 au siège de Sambre Mobilités, 4 avenue de la Gare à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président de Sambre Mobilités.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : Arnaud BEAUQUEL-Grégory BELAZIZ-Pascal CHABOT-Benoît COURTIN-Emmanuelle DELABRE-Dominique DELCROIX-Thierry DEPARIS-Stéphane DUFOUR-Claude DUPONT-Jean DURIEUX-Hugo GEORGES-Michel HANNECART-Fatiha KACIMI-Antony LARROQUE-Jean-Pierre LEBLANC-Annick LEBRUN -Daniel LEFERME-Jean-François LEMAITRE-Martine LEMOINE Jean-Claude MARET-Claude MENISSEZ-Hervé POURBAIX-Ghislain ROSIER-Jacques THURETTE-Aude VAN-CAUWENBERGE-Michel WALLET.

CAMVS : Délégués suppléants : Bernard BAUDOUX-Alain BOUILLIEZ-Arnaud DECAGNY-Jérôme DELVAUX-Michel DETRAIT-Sylvie DEVILLERS-Christophe FORIEL-Caroline FRIART-Nicolas LEBLANC-Patrick LEDUC-Michel LEFEBVRE-Emmanuel LOCOCCIOLO-Jean-Pierre MONNIER-Jeannine PAQUE-Thérèse PECHER-Vincent PETIT-Fabrice PIETTE-Naguib REFFAS-Laurent RIFFE-Marie-Paule ROUSSELLE-Lucien SERPILLON-Jean-Louis SIMON-Josiane SULECK-Aurélien WELONEK-Didier WILLOT.

Délégués de la CAMVS ayant donné pouvoir : néant

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégués titulaires : Stéphane LATOUCHE-Alain GERARD

CCPM : Délégués suppléants : José GILBERT

Délégués de la CCPM ayant donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Jean DURIEUX

Fixation des tarifs du service de location longue durée de Vélos à Assistance Électrique liés à la flotte complémentaire.

Exposé :

Conformément à son Plan de Déplacements Urbains (2019-2029) qui prévoit le développement des mobilités actives et décarbonées et de son Schéma Directeur Cyclable et Piétonnier, le syndicat a déployé en juin 2025 un service de location longue durée (3 à 12 mois) de vélos à assistance électrique à destination du grand public. Confiées à son opérateur au travers du contrat d'obligation de service, la gestion du service, l'exploitation de la flotte et la communication sont assurées par la SPL TISA.

La mise en place de ce service répond à la volonté de doter le territoire d'une offre de vélos à assistance électrique afin de participer au déploiement de l'intermodalité dans les communes urbaines ou péri-urbaines, mais surtout rurales en raison d'une offre de transport en commun moindre (et d'un usage important de la voiture). La flotte disponible se compose de 100 unités, toutes identiques (modèle CHARLIE de chez Arcade – taille M), dotées d'une autonomie de 80 kilomètres.

Pour l'Autorité Organisatrice de la Mobilité Sambre Mobilités, ce service *Vélo&Go* représente une première étape cruciale dans l'amélioration significative de l'offre nouvelle en matière de mobilité, à l'échelle des 45 communes de son ressort territorial. Il offre ainsi à la population de nouvelles possibilités de modes de déplacements utilitaires, dans une logique d'intermodalité. Par ailleurs, il répond à une ambition de réduction de l'impact carbone et de transition écologique adossée à la réduction de l'usage de la voiture. Il participe à la promotion des écomobilités pour les trajets domicile-travail, les déplacements courants et les loisirs dans un souci d'amélioration des mobilités du quotidien. La location et la mise à disposition de VAE offrent ainsi une solution de déplacement pratique, économique et écologique, adapté aux besoins des usagers et aux spécificités du territoire.

Les tarifs de location, fixés par délibération en date du 1^{er} avril 2025, sont abordables, de manière à être attractifs et incitatifs, s'échelonnant de 60€ (3 mois) à 180€ (12 mois), hors abonnement.

Après plusieurs mois de fonctionnement, les indicateurs de suivi apportent les premiers enseignements encourageants : près de 200 comptes clients créés en six mois, l'intégralité de la flotte mise en location sur les mois de juin à septembre. Les utilisateurs urbains demeurent majoritaires mais proviennent également des communes rurales ; au total, 24 communes des 45 du ressort territorial ont déjà bénéficié du service.

La durée des locations est initialement courte (82 % de réservations de moins de 6 mois) dans la logique du « test » mais plus d'un tiers a fait l'objet d'un renouvellement (pour 12 mois en général). Néanmoins, force est de constater que la période hivernale a provoqué un retour de la moitié de la flotte. Il convient également de noter que 6 % des locataires disposent d'un abonnement STIBUS, démontrant leur recours aux transports collectifs.

Les raisons de la non-reconduction de la location sont multiples : du « simple essai » aux infrastructures non sécurisées ou encore en raison de difficulté de stockage à domicile ou encore liées à la taille du vélo (trop petite) ou à l'impossibilité d'emporter le vélo dans le bus (ou le train) ou encore d'emmener enfants ou chargement. Fort de ces premiers mois d'exploitation, le syndicat a ainsi fait le choix d'étendre sa flotte de vélos en la diversifiant pour satisfaire un plus grand nombre d'utilisateurs. Le complément de la flotte porte sur trois types de vélos à assistance électrique supplémentaires, avec le souhait de rester sur la même gamme de matériel :

- 20 vélos VTC électrique 26"– mixte, identiques à la première flotte mais de taille L, disposant d'un cadre plus haut, plus grand, facilitant son usage par les personnes de grand gabarit ou de forte corpulence ; les équipements du VAE restent inchangés ;
- 5 vélos pliants électriques 20" mixte : pliants et plus légers, ils peuvent être emmenés aisément dans les transports en commun ou être chargés facilement dans le coffre d'une voiture. Et peuvent être stockés plus facilement.
- 3 vélos cargo électriques 20" mixte- taille unique, permettant d'emmener plusieurs sièges bébé ou enfants, tout comme un chargement important, et ce jusqu'à 180 kg de charge utile.

Dans le cadre du contrat d'obligation de service public qui lie le syndicat à la SPL TISA pour la période 2025-2027, le matériel complémentaire ainsi que sa gestion lui seront confiés par voie d'avenant au contrat initial, selon les mêmes conditions que la flotte initiale de 100 VAE. L'opérateur s'engage ainsi à ajuster le service de location et à garantir l'accès à ce nouveau matériel.

Considérant la nécessité d'encadrer les conditions d'utilisation de cette flotte complémentaire, il est proposé de définir les conditions et les tarifs de la location de ce nouveau matériel.

- Pour les modèles VTC (taille L) les conditions et tarifs restent inchangés et seront identiques à la flotte initiale (VTC taille M) ;
- Pour les VAE pliants, dans un objectif d'utilisation intermodale, le demandeur devra justifier d'un abonnement, couvrant la même durée que la location, de transport en commun (abonnement STIBUS ou SNCF) ; les tarifs seront identiques aux VTC ;
- Pour les vélos cargo, les tarifs décrits ci-dessous sont proposés :

Modalités tarifaires					
Types de VAE	Abonnement	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
VAE Cargo	Non Abonnés	90€	130€	175€	220€
	Abonnés	80€	120€	165€	210€

Les conditions de location restent inchangées : l'utilisateur est reconnu responsable du bien loué et devra se conformer aux Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du service (CGAU), clairement apposées sur les divers supports de vente et de distribution du système de location de vélos électriques longue durée par l'opérateur la SPL TISA.

Les conditions et tarifs applicables seront précisés sur les supports de vente et seront affichés au moment de la souscription du service par l'utilisateur.

L'utilisateur s'engage à respecter les conditions du service et à restituer un vélo dans le même état que lors de sa mise à disposition. Il sera ainsi responsable des éventuelles dégradations et devra s'acquitter du montant des réparations calculées en fonction de leur coût réel en référence à une grille tarifaire préétablie.

Par ailleurs, dans l'objectif d'encourager au changement des pratiques et de séduire de nouveaux utilisateurs, il est proposé de mettre en place, en accord avec l'opérateur la SPL TISA, des opérations incitatives à l'occasion d'événements spécifiques. Celles-ci pourront accorder des périodes de gratuité. A titre d'exemple, le lancement de la nouvelle saison de location 2026 bénéficiera de la gratuité pour 3 mois de location aux 30 premières locations d'un an enregistrées à compter du 1^{er} mars 2026. Cette possibilité de gratuité sera introduite au contrat d'obligation (avenant 2).

Le comité syndical du syndicat mixte Sambre Mobilités :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts du syndicat mixte Sambre Mobilités et les arrêtés préfectoraux correspondants,
- Vu la délibération du syndicat mixte Sambre Mobilités en date du 21 mars 2019 approuvant le Plan de Déplacements Urbains,
- Vu la délibération du syndicat mixte Sambre Mobilités en date du 21 octobre 2021 approuvant le Schéma Directeur Cyclable et Piétonnier,
- Vu le contrat d'obligation de service public pour l'exploitation de transports publics de voyageurs et de services de mobilité, conclu avec la SPL TISA pour la période 2025-2027 ;
- Vu la délibération du comité syndical en date du 1^{er} avril 2025 relative à la fixation des tarifs du service de location longue durée de Vélos à Assistance Électrique ;

- Vu l'avenant n°1 au contrat d'obligation de service public 2025-2027 confiant à la SPL TISA la gestion du service Vélo&Go et de la flotte initiale de 100 VAE en date du 1^{er} juillet 2025 ;
- Vu la présentation du présent projet de délibération en réunion du bureau du syndicat mixte Sambre Mobilités en date du 4 février 2026,
- Sur proposition de M. le Président,

Considérant :

- que le service Vélo&Go s'inscrit dans une démarche de transition écologique et d'amélioration des mobilités du quotidien afin de permettre aux usagers de se familiariser à l'utilisation du vélo électrique dans la perspective d'envisager une acquisition,
- la nécessité de diversifier la flotte de vélos électriques afin de répondre plus largement aux attentes des utilisateurs,
- la nécessité de fixer les conditions d'utilisation et les tarifs de la flotte complémentaire de vélos à assistance électrique ;
- la nécessité d'encourager l'usage du vélo dans les déplacements utilitaires ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** de doter le service Vélo&Go de location longue durée (de 3 à 12 mois) de nouveaux types de vélos à assistance électrique,
- **CONFIE** la mise en œuvre et la gestion du matériel, en complément de la flotte initiale de 100 VAE, à la SPL TISA conformément à l'avenant n°1 du contrat d'obligation de service public 2025-2027 en date du 1^{er} juillet 2025,
- **APPROUVE les conditions de location (abonnement de transport en commun pour les vélos pliants) et la grille tarifaire complémentaire suivante, valable pour les VAE cargo :**

Modalités tarifaires					
Types de VAE	Abonnement	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
VAE Cargo	Non Abonnés	90€	130€	175€	220€
	Abonnés	80€	120€	165€	210€

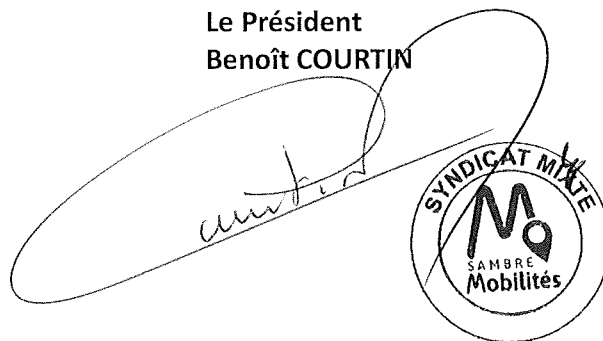
Pour les autres modèles (VTC taille L et VAE pliants) la tarification initiale s'applique ;

- **INTRODUIT** la possibilité de mise en place d'opérations incitatives accordant la gratuité pour une période donnée ;
- **INDIQUE** qu'un avenant n°2 au contrat d'obligation de service public 2025-2027 sera rédigé et signé avec la SPL TISA dès finalisation lors du prochain comité syndical,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision,
- **DECIDE** que les dispositions ci-dessus s'appliquent dès le rendu exécutoire de la délibération,

- **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre la présente délibération, auprès des services de Mme la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe en charge du contrôle de légalité ainsi qu'à M. le Président Directeur Général de la SPLTISA concerné par les dispositions contenues dans cette délibération pour application.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Benoît COURTIN



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "courtin". To the right of the signature is a circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top, a large stylized "M" in the center, and "SAMBRE Mobilités" at the bottom.

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours gracieux ou bien d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. En cas de recours gracieux, le Syndicat Mixte dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr